

MAIRIE  
DE  
**LALINDE**  
DORDOGNE  
Code Postal : 24150

Téléphone 05 53 73 44 60  
[mairie@ville-lalinde.fr](mailto:mairie@ville-lalinde.fr)  
<http://www.ville-lalinde.fr>



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE - BUDGET PRINCIPAL 2025

## **A – BUDGET PRINCIPAL**

*I – le cadre Général du Budget*

*II – La section de Fonctionnement*

- Recettes
- Dépenses

*III – la section d'investissement*

- Les sources de financement
- Dépenses

## **I – le Cadre Général du Budget :**

*L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au CFU(Compte Financier Unique) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Lalinde, elle est disponible sur son site internet « [www.ville-lalinde.fr](http://www.ville-lalinde.fr) »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, Madame la Maire, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 peut être consulté sur simple demande auprès du secrétariat général aux jours et heures d'ouverture au public de la Mairie.

### **Éléments de contexte :**

La loi de finances pour 2025 qui impacte notamment les finances des collectivités a été élaborée dans un contexte de déficit public élevé et de dette croissante. Sur la base d'une inflation à 1,4% et d'une croissance de 0,9%, l'objectif de la loi de finances est de ramener le déficit à 5,4% du PIB en 2025, avec une dette estimée à 115,5% du PIB.

C'est ainsi que de nombreuses mesures ont été prises dans ce cadre et impactent le budget de la collectivité, comme indiqué dans le détail des dépenses et des recettes de la note.

Le Budget 2025 a été réalisé sur les bases de travail de la commission Finances qui s'est réunie les 03, 05, 11 et 24 mars 2025, puis la réunion de cadrage définitif pour tous les membres du Conseil Municipal qui a eu lieu le 31 mars 2025.

Il reprend les résultats de l'exercice 2024 pour la section de fonctionnement et la section d'investissement. A noter pour 2025, la clôture du budget annexe Camping, le résultat positif de 41 932,29Euros a été intégré dans le budget Principal.

Les résultats sont les suivants :

Report excédentaire inscrit en fonctionnement	472 094,65€
Couverture du besoin inscrit en section d'investissement	690 554,38€

**Le budget Principal a été établi avec la volonté :**

- **De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,**
- **De ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité,**
- **De financer les projets exclusivement en fonction de la capacité financière de la collectivité et ne pas contracter d'emprunt, un endettement peu élevé permettant ainsi de financer des projets majeurs inscrits dans la convention cadre des Petites Villes de Demain,**
- **De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du conseil départemental de la Dordogne, chaque fois que possible,**
- **D'inscrire en section d'investissement pour les Recettes - les subventions attribuées et notifiées par les financeurs, et d'inscrire les dépenses d'investissement en fonction des projets étudiés et validés en groupe de travail ou commissions municipales et ce, suivant les arbitrages réalisés par la commission Finances.**

Pour rappel, les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la collectivité ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II. La section de fonctionnement

Pour l'exercice 2025 les recettes et dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 3 352 537,99€uros, soit moins 4,33% par rapport à la proposition de budget pour l'exercice 2024.

**Les recettes d'ordre et réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :**

### Opérations d'ordre :

#### **Les opérations d'ordre de transferts entre sections 29 284,00,00€uros**

correspondent à des opérations d'ordre budgétaire, pour l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que des travaux en régie réalisés par le personnel municipal et valorisés ensuite en section d'investissement. Pour l'exercice 2025 il s'agirait de procéder à la réfection du sol du hall d'accueil de la Mairie dans sa seconde partie et l'isolation de son sous-sol côté ouest.

**Excédent de fonctionnement reporté 472 094,65€**

### **Les recettes réelles : 2 851 159,34€, représentent 956,77€ par habitant**

#### **Les atténuations de charges 3 560,00€uros soit 0,13% des RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement)**

concernent la part de financement pour le ou les contrats de travail de droit privé aidés par les services de l'Etat. Cette part pour l'exercice est relativement peu élevée car elle correspond à un contrat en cours qui prend fin au mois de juin 2025.

#### **Les produits des services, du domaine et ventes divers 53 840,00€uros soit 1,89% des RRF**

- ✓ vente des concessions dans les cimetières,
- ✓ facturation aux familles des cantines et garderies périscolaires,
- ✓ remboursement par la CCBDP de frais de mutualisation de personnel lorsque nécessaire,
- ✓ Participation aux charges de locaux conventionnés par la CCBDP notamment.

#### **Les impôts et taxes 2 019 776,00€uros soit 70,84% des RRF**

- ✓ les produits de la fiscalité des ménages (Taxes Foncières bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, TH Logements Vacants),  
pour rappel les taux d'imposition sont les suivants : Taxe Foncière bâtie 48,98%, Taxe foncière non bâties 69,04%, Taxe d'habitation 7,43%,
- ✓ le reversement de l'attribution de compensation de la CCBDP au profit de la Commune,
- ✓ du fonds national de garantie individuelle de ressources,
- ✓ du fonds départemental de péréquation des taxes aux droits d'enregistrement,
- ✓ des droits d'occupation du domaine public,
- ✓ la taxe sur la consommation d'électricité.

#### A noter :

*La loi de finances 2025 a prévu la revalorisation des valeurs locatives cadastrales à 1,7%.*

*Cette revalorisation annuelle réalisée par les services de l'Etat impacte le produit perçu pour les principales impositions directes locales Taxes Foncières Bâties, Taxes Foncières Non Bâties, la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.*

*Pour l'exercice 2025, la collectivité percevra 13 539,00€uros de produit supplémentaire par rapport à l'exercice 2024, déduction faite de l'effet du coefficient correcteur, du FNGIR et des allocations compensatrices.*

#### **Dotations et participations 733 683,34€uros soit 25,73% des RRF**

- ✓ la dotation globale de fonctionnement,
- ✓ la dotation de solidarité rurale,
- ✓ la dotation Nationale de Péréquation,
- ✓ la participation financière pour le dispositif de recueil des titres sécurisés (CNI et passeports),
- ✓ les compensations fiscales de l'Etat,
- ✓ le financement par les services de l'Etat du dispositif de la cantine à 1€uros,
- ✓ le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles

#### A noter :

La loi de finances 2025 permet la progression de l'enveloppe globale de la DGF pour la troisième année consécutive. Le montant moyen par habitant versé aux communes est de 174€ par habitant, le montant pour la commune de Lalinde est de 160,05€ pour 2025.

#### **Autres produits de gestion courante 40 300,00€uros, soit 1,41% des RRF**

- ✓ les revenus des immeubles : location de salles municipales, baux communaux,
- ✓ la part de remboursement des agents en congés de maladie, risque couvert par le contrat des risques statutaires,
- ✓ les libéralités reçues (dons).

➤ **Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :**

**Les dépenses réelles : 2 663 835,00€, représentent 893,90€ par habitant**

**Les charges à caractère général 952 200,00€uros, soit 35,75% des DRF (Dépenses Réelles de Fonctionnement)**

Correspondent principalement aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, à l'entretien du patrimoine, des espaces publics.

Pour l'exercice 2025 il est à noter principalement une forte augmentation des primes d'assurances pour le risque IARD – Incendie, Accident et Risques Divers - près de 52 000,00€ d'augmentation par rapport à l'exercice 2024. Cette augmentation est liée à notre forte sinistralité.

**Les charges de personnel et frais assimilés 1 498 049,00€uros, soit 56,24% des DRF**

Regroupent toutes les dépenses de personnel : rémunérations, cotisations sociales, versement aux œuvres sociales. Elles représentent 56% du total des dépenses réelles de la section. Ces prévisions tiennent compte des évolutions de carrière des agents, de l'augmentation de 3 points du taux de cotisation de la part patronale de la caisse de retraite des agents territoriaux et hospitaliers, de la participation obligatoire au contrat groupe pour le risque prévoyance maintien de salaire des agents.

**Les atténuations de produits 800,00€uros soit 0,03% des DRF**

Ces prévisions concernent des dégrèvements de fiscalité.

**Les charges de gestion courante 201 061,00€uros soit 7,55% des DRF**

Ce chapitre regroupe principalement le versement des indemnités et cotisations des élus municipaux, les subventions aux associations pour une enveloppe de 70 000,00€uros identique à l'exercice 2024, ainsi que les contributions obligatoires afférentes au conservatoire départemental de musique, au S.I.V.S., ainsi que l'Agence Technique Départementale.

**Les charges financières 11 451,00€uros, soit 0,43% des DRF**

concernent le remboursement des intérêts de la dette constituée des différents contrats de prêts de la Commune de Lalinde, ayant servi exclusivement au financement des précédents programmes d'investissements.

A noter que la capacité de désendettement de la collectivité est estimée à 4 années. Il s'agit d'un ratio d'analyse financière qui prend en compte l'encours de la dette au 31/12/N et l'épargne brute de la collectivité lors de l'élaboration du budget.

**Dotations aux provisions 274,00€uros**

Concerne une provision pour risques, s'agissant d'une créance non réglée pour un montant de 274,00€uros du Budget Annexe Camping.

**Les opérations d'ordre 37 171,00€uros**

Concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

**Virement à la section d'investissement 651 531,99€uros**

Il correspond au delta entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement, permettant de financer en premier lieu la dette en capital de la section d'investissement ainsi que les projets d'investissement.

### III. La section d'investissement

#### **Les principales sources de financement pour la section d'investissement prévues pour le budget 2025 sont**

- ✓ Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée – FCTVA - pour 98 191,83€uros (concerne les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2023),
- ✓ L'affectation en réserves pour 690 554,38€uros permettant de financer le besoin de la section d'investissement pour les restes à réaliser,
- ✓ Le virement de la section de fonctionnement pour 651 531,99€uros

#### **Les dépenses prévisionnelles d'investissement** pour l'exercice 2025 s'élèvent à 1 743 511,55€uros.

Elles se répartissent ainsi :

- 821 394,55€uros de restes à réaliser,
- 675 945,82€uros de dépenses nouvelles
- 246 171,18€uros pour les opérations financières dont 81 665,00€uros pour le remboursement de la dette en capital – pour rappel le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élève à 783 966,45€

#### **Les investissements programmés pour 2025 :**

##### **Travaux :**

- Remplacement des trois blocs porte de la Mairie 45 000,00€
- Ascenseur extérieur de la Mairie en remplacement de l'existant 37 200,00€
- Travaux d'aménagement et d'agencement cuisine restaurant scolaire 45 000,00€
- Restructuration de la salle Jacques Brel 307 300,00€
  - ✓ *Ingénierie phase préliminaire,*
  - ✓ *Travaux de la Phase préliminaire,*
  - ✓ *Maitrise d'œuvre phase I*
- Gouttières boulodrome photovoltaïque Port de Couze 9 000,00€
- Rénovation bénitier Eglise de Sauveboeuf 2 000,00
- Travaux main courante terrain annexe Sauveboeuf 9 470,00€
- Réfection parking stade de Font Chaude 5 400,00€
- Balançoire et fosse à gravier aire de jeux la Maroutine 6 470,00€
- Réhabilitation du sol de la salle de Sainte Colombe après les travaux de rénovation énergétique 6 710,00€
- Reprises concessions cimetière du Centre Bourg 3 000,00€
- Travaux mur cimetière de Sainte Colombe 5 660,00€
- Crédits nécessaires à l'indexation des prix pour les marchés Pumtrack et Rénov Energétiques des bâtiments municipaux 17 000,00€
- Avenant Pumtrack travaux drainage pluvial 3 900,00€
- Avenant tableau électrique Maison Geoffre 3 370,00€

##### **Acquisitions :**

- Reliures registres 960,00€
- Tableaux pour les écoles 1 695,00€
- Mobilier salle de Sainte Colombe 10 000,00€
- Fanions décoration « ciel de rue », 5 000,00€
- Robot tondeuse stade 12 000,00€
- Barrières de protection de type BAAVA 15 660,00€

- Matériel et divers outillages voirie et services 7 330,00€
- une benne pour le camion maxity 7 500,00€
- un VPI pour la classe de CM2 3 400,00€
- matériel informatique 4 300,00€
- un logiciel dédié cantine et garderie 2 800,00€
- un écran tactile pour la médiathèque 1 170,00€
- un pigeonnier contraceptif 26 000,00€

**Travaux de réseaux :**

- 4<sup>ème</sup> tranche de la Rénovation du parc d'éclairage public Nouvelle Donne 61 600,00€

**Sécurité incendie :**

- Nouvelle tranche de Protection incendie pour les zones à desservir 10 000,00€